

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le trente mars deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, NOUAILLES Didier, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques et Mme BESSON Valérie, COLLINET Dominique, BABUT Fatima, CHARRET Audrey, GINDRE Anne, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire. Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à M. SANVOISIN Christian M. BIERJON Stéphane ayant donné pouvoir à M. LOPES Pascal Mme CHAUVET Caroline ayant donné pouvoir à M. NOUAILLES Didier M. DA SILVA Jonathan ayant donné pouvoir à M. BERNARD Jean-Luc M. LEROY Fabien ayant donné pouvoir à Mme Lynda MAJER M. TOULOUSE Serge ayant donné pouvoir à Mme BESSON Valérie Mme TYNDIUK Allyssone ayant donné pouvoir à Mme CHARRET Audrey
Commune de DESERTINES	Secrétaire : M. SAGNEZ Dominique

DELIBERATION N° 2023-02-02

OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

VU l'avis de la Commission des Finances du 29 mars 2023

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE FIXER ainsi qu'il suit, les taux d'imposition 2023 :

- Taxe foncière (bâtie) 43,07 %
- Taxe foncière (non bâtie) 67,61 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,83 %

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Ch. SANVOISIN



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 13.04.23
et de la publication ou notification
le 13.04.23

Le Maire,

